



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/6/3
15 novembre 2000

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS
SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Sixième réunion

Montréal, 12-16 mars 2001

Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire *

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Rapport d'activité et processus d'évaluation en cours

Note du Secrétaire exécutif

Résumé

La présente note a été préparée en réponse à la décision V/20 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, dans laquelle la Conférence des Parties priait l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) de bien vouloir entreprendre un nombre limité de projets pilotes d'évaluation scientifique et invitait les organismes pertinents à collaborer avec l'Organe subsidiaire dans ce domaine. La note décrit le champ d'application, les résultats prévus, les approches, la méthode et les progrès accomplis par les trois activités d'évaluation scientifiques principales applicables à la Convention sur la diversité biologique : le processus de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire ; l'Évaluation mondiale des eaux internationales (GIWA) ; et l'Évaluation des ressources forestières 2000. Elle souligne brièvement les opportunités de collaboration avec l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire et identifie d'autres évaluations pertinentes aux travaux de la Convention.

Recommandations suggérées

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques, et technologiques pourrait décider de prendre note du rapport d'activité sur les évaluations en cours applicables à la Convention sur la diversité biologique, notamment, l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire ; l'Évaluation mondiale des eaux internationales (GIWA) et l'Évaluation des ressources forestières 2000, en gardant à l'esprit que les discussions importantes sur cette question se déroulent conformément au point 5.1 de l'ordre du jour provisoire (Évaluations scientifiques).

* UNEP/CBD/SBSTTA/6/1.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
<i>Résumé</i>	1
<i>Recommandations suggérées</i>	1
I. INTRODUCTION	3
II. BRÈVE VUE GÉNÉRALE ET LISTE INDICATIVE DES ÉVALUATIONS PRÉVUES OU EN COURS PERTINENTES POUR LES TRAVAUX DE LA CONVENTION.....	3
A. L'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire	3
B. L'Évaluation mondiale des eaux internationales	8
C. L'Évaluation des ressources forestières 2000	11
D. Autres évaluations en cours.....	15
III. RÉFÉRENCES	18

Annexe

LISTES INDICATIVE DES ÉVALUATIONS EN COURS PERTINENTES POUR LES TRAVAUX DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE.....	19
---	----

I. INTRODUCTION

1. À sa cinquième réunion, la Conférence des Parties décidait, au paragraphe 27 de la décision V/20 que « dans le cadre de ses travaux scientifiques, techniques et technologiques, et notamment en ce qui concerne les évaluations scientifiques, la Convention devrait tirer parti des activités et programmes existants de la Convention ou d'autres organismes, ainsi que des compétences techniques fournies par les Parties ». Au paragraphe 29 (a) de cette même décision, la Conférence des Parties demandait priait le SBSTTA « d'identifier et, en cas de besoin, de poursuivre la mise au point de procédures et de méthodes pour réaliser des évaluations scientifiques ou pour y participer, ou de faire usage des outils existants, en tenant compte des considérations de participation, d'efficacité et de coût ».
2. Plus précisément, au paragraphe 10 de la décision V/21, la Conférence des Parties priait l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de bien vouloir recenser les possibilités de collaborer avec l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire pour contribuer à la détermination des besoins d'évaluation de la Convention, notamment par le biais des projets pilotes d'évaluation scientifique visés au paragraphe 29 (b) de la décision V/20.*
3. Le but de la présente note est de faire un compte-rendu sur l'évolution des projets pilotes d'évaluation scientifique en cours ou prévus qui contribueront de façon significative aux besoins d'évaluation de la Convention, et d'examiner les possibilités de collaboration avec l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire, dont le lancement est prévu pour la première moitié de l'année 2001. Cette note n'a pas pour but de donner une liste complète de tous les processus d'évaluation en cours ou prévus. En fait, le Secrétaire exécutif a invité trois initiatives principales à faire un compte rendu** relativement détaillé sur le champ d'application, les résultats prévus et les approches qui permettraient au SBSTTA d'identifier des possibilités de collaboration avec ces initiatives afin de répondre aux besoins d'évaluation de la Convention et aux projets pilotes demandés par la Conférence des Parties.
4. La Section II fait un résumé des informations concernant ces évaluations et identifie un nombre de processus d'évaluation pertinents aux travaux de la Convention.

II. BRÈVE VUE GÉNÉRALE ET LISTE INDICATIVE DES ÉVALUATIONS EN COURS OU PRÉVUES PERTINENTES POUR LES TRAVAUX DE LA CONVENTION

A. *L'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire*

1. *Contexte*

5. L'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire est un processus d'une durée de quatre ans, conçu pour améliorer la gestion des écosystèmes naturels et gérés de la planète en s'efforçant de répondre aux besoins des décideurs et du public en matière d'information scientifique, vérifiée par des pairs et applicable dans les politiques, sur l'état des écosystèmes, les conséquences des changements qui

* Au paragraphe 29 (b) de la décision V/20, la Conférence des Parties demandait à l'Organe subsidiaire d'entreprendre un nombre limité de projets pilotes d'évaluation scientifique, en prévision de la sixième réunion de la Conférence des Parties, et d'inviter le processus de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire à collaborer avec l'Organe subsidiaire dans ce domaine ainsi que de faciliter et d'appuyer l'exécution de ces projets, et d'entreprendre, à un stade approprié, l'évaluation de l'état d'avancement de leur exécution.

** Les textes des résumés de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire, l'Évaluation mondiale des eaux internationales et l'Évaluation des ressources forestières 2000 ont été révisés et approuvés par les organismes et organisations responsables de ces évaluations respectives.

interviennent dans les écosystèmes et les possibilités de réaction. Au moins six institutions différentes fourniront un soutien administratif, logistique et technique essentiel au processus. Ces institutions fourniront un soutien selon les besoins des groupes de travail qui entreprendront l'évaluation (voir para. 14 ci-dessous) et comprendront le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le *World Conservation Monitoring Centre* (WCMC) du PNUE, le Comité scientifique chargé des problèmes de l'environnement (SCOPE) du CIUS, et l'Institut des ressources mondiales, en partenariat avec le *Meridian Institute* basé aux Etats-Unis d'Amérique. Il est proposé que le Directeur de l'Évaluation soit basé en Malaisie. Deux institutions supplémentaires, l'une en Amérique latine et l'autre en Afrique, seront choisies afin de soutenir les travaux des deux groupes de travail restants.

6. L'Évaluation fournira des informations et renforcera les capacités humaines et institutionnelles afin de fournir des informations pertinentes. Plus précisément, elle :

(a) Enrichira fortement les connaissances sur les liens entre les écosystèmes et les biens et services qu'ils procurent ;

(b) Renforcera les capacités humaines et les capacités des institutions mondiales, régionales, nationales, et locales d'entreprendre des évaluations intégrées des écosystèmes et d'agir à partir des résultats obtenus ;

(c) Renforcera les accords internationaux de l'environnement et améliorera les décisions relatives à l'environnement prises par les gouvernements nationaux, en donnant un meilleur accès à une meilleure information scientifique ;

(d) Soutiendra 10 évaluations intégrées régionales, nationales et locales qui contribueront directement aux besoins de planification et de renforcement des capacités ;

(e) Consolidera les efforts déployés par la société civile pour promouvoir le développement durable en ouvrant un accès direct à des données et des informations vérifiées par des pairs ;

(f) Renforcera les incitations et augmentera l'information disponible pour orienter le changement dans les activités du secteur privé ;

(g) Élaborera des méthodes en vue d'entreprendre des évaluations intersectorielles et d'intégrer efficacement l'information à différentes échelles, de locale à mondiale ;

(h) Cernera d'importantes zones d'incertitude scientifique et de lacunes dans les données qui entravent le processus décisionnel et méritent de plus grands efforts de recherche.

7. Le premier public cible des résultats généraux de l'Évaluation sera formé des parties aux conventions relatives aux écosystèmes. Un «résumé à l'attention des décideurs» sera préparé pour ces conventions, approuvé par le Conseil de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire et remis aux organes scientifiques des différentes conventions. Les Parties aux conventions détermineront ensuite les résultats qui seront officiellement acceptés dans le processus de chaque convention, en fonction de leurs besoins d'information spécifiques.

8. Les autres publics importants sont les gouvernements nationaux, les ONG, la société civile, les entreprises, les populations autochtones et la presse. Les représentants des conventions et les autres publics détermineront les orientations et les produits spécifiques de l'Évaluation en siégeant au Conseil de celle-ci. Un groupe consultatif de quelque 80 personnes de 35 pays a été constitué et l'Évaluation établira également des liens avec les correspondants nationaux des conventions portant sur les écosystèmes, dans tous les pays.

2. *Champ d'application*

9. L'Évaluation apportera les fondements scientifiques nécessaires à toute une gamme d'activités nationales et internationales entreprises pour relever les défis de l'environnement et du développement. Ces défis environnementaux sont étroitement dépendants de sorte qu'il faut engager un processus

/...

d'évaluation intégrée dans le but de mettre en lumière (aussi, importe-t-il d'élaborer un processus d'évaluation intégré), à l'attention des décideurs, les liens qui unissent les questions relatives au climat, à la diversité biologique, à l'eau douce, aux milieux marins et aux forêts.

10. L'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire se concentrera sur la capacité des écosystèmes à fournir des biens et services essentiels au développement humain, notamment l'examen des processus d'écosystèmes sous-jacents, dont ces biens et services dépendent. Dans le cadre de ce thème central, l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire devra contribuer à définir le contenu spécifique afin de garantir que l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire leur fournit les informations requises.

3. Résultats et produits prévus

11. L'évaluation générale et chacune des 10 évaluations locales, nationales et régionales répondront aux besoins des décideurs par les moyens suivants:

- (a) *Elles fourniront les informations requises par les décideurs. Plus spécifiquement :*
 - (i) En évaluant les conditions, les pressions, les tendances et les changements dans les écosystèmes et les conséquences actuelles tant pour l'économie que pour la santé publique de ces changements ;
 - (ii) En évaluant l'état des connaissances scientifiques,
 - (iii) En évaluant les impacts sur l'écosystème (et, en conséquence, sur l'économie et la santé publique) de scénarios de changement plausibles dans les « forces motrices », telles que la démographie, la consommation, le climat, la technologie et la croissance économique ;
 - (iv) En évaluant les forces et les faiblesses de différentes actions politiques, législatives, technologiques et autres qui ont été prises ou proposées pour améliorer la gestion des écosystèmes ;
- (b) *Elles renforceront les capacités humaines et institutionnelles.* Les besoins spécifiques de capacités seront identifiés durant la première année de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire mais le renforcement des capacités devrait se faire notamment par les méthodes de base suivantes :
 - (i) Renforcement des compétences et de l'expertise des individus et des institutions participant à l'Évaluation à toutes les échelles ;
 - (ii) Amélioration de l'accès à des outils techniques et à des modèles scientifiques afin que tous les experts et institutions intéressés puissent entreprendre des évaluations intégrées ;
 - (iii) Amélioration de l'accès aux données et aux indicateurs utilisés dans les évaluations locales et nationales ;
 - (iv) Élaboration et diffusion de nouvelles méthodes afin d'établir le lien entre les expertises de niveau local et les évaluations nationales, régionales et mondiales ;
 - (v) Renforcement de l'expérience en matière de conception des évaluations pour garantir la pleine participation des acteurs au niveau local, national et régional ;
 - (vi) Renforcement de l'image internationale et meilleur accès à des sources d'appui internationales.

12. Les résultats des évaluations mondiales et locales, nationales et régionales seront présentés sous forme de rapports techniques accompagnés de résumés répondant aux besoins d'un certain public ciblé.

Les rapports et les résumés seront largement diffusés en plusieurs langues. L'Évaluation atteindra un vaste public, non seulement par la publication de ses produits mais aussi au moyen d'une stratégie d'information dynamique comprenant des ateliers, des séances d'information et une incitation au fréquent usage de l'Internet.

4. Approches et méthodes

13. L'Évaluation se déroulera à différentes échelles spatiales. Elle se composera d'une évaluation mondiale ainsi que de 10 évaluations des conditions et changements intervenant dans les écosystèmes dans différentes communautés, nations et régions. Les évaluations régionales, nationales et locales sont nécessaires parce que les écosystèmes sont fortement différenciés dans l'espace et dans le temps et parce qu'une gestion avisée nécessite une planification et une action rigoureuses au niveau local. Des évaluations qui se dérouleraient uniquement au niveau local seraient toutefois insuffisantes parce que certains processus sont d'échelle planétaire et parce que les matières, l'énergie, les biens et les services locaux sont souvent transférés entre des régions. Les évaluations locales, nationales et régionales seront conçues de manière à encourager et à renforcer les capacités d'adoption généralisée des méthodes d'évaluation intégrées.

14. L'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire se déroulera dans le cadre de six groupes de travail d'experts :

(a) *Groupe de travail sur le concept.* Le groupe élaborera une panoplie cohérente de méthodes applicables au niveau local, national, régional et mondial ;

(b) *Groupe de travail sur l'étendue actuelle des écosystèmes, les tendances, les conditions et les valeurs.* L'Évaluation fournira des informations de base sur l'étendue géographique de différents écosystèmes – notamment terrestres, d'eau douce, et marins – ainsi que sur la structure d'utilisation associée à ces écosystèmes. Elle présentera des informations sur les tendances des biens et services des écosystèmes, leur état et leur valeur, leur contribution au développement humain et les pressions qui s'exercent sur eux ;

(c) *Groupe de travail sur les scénarios pour les écosystèmes.* Le Groupe présentera une gamme de scénarios plausibles sur la manière dont la quantité et la qualité des biens et services fournis par les écosystèmes pourraient être modifiés dans les décennies à venir, dans différentes régions du monde, et comment cela affectera la santé de l'homme et le développement économique. Il évaluera les compromis entre différents biens et services ;

(d) *Groupe de travail sur les options de réaction.* Le groupe déterminera les changements politiques, institutionnels, législatifs ou technologiques qui pourraient améliorer la gestion des écosystèmes, augmenter ainsi leur contribution au développement et maintenir leur viabilité à long terme ;

(e) *Groupe de travail sur les évaluations locales, nationales et régionales.* L'évaluation des écosystèmes en début de millénaire comprendra dix évaluations à l'échelle locale, nationale et régionale ; chacune examinera les conditions, scénarios et options de réaction ;

(f) *Groupe de travail sur l'information et l'engagement.* Le Groupe imaginera et appliquera un processus pour faire participer les usagers à l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire et communiquer les résultats sous des formes qui répondent aux besoins des usagers.

15. Chaque groupe de travail sera coprésidé par des scientifiques éminents des sciences naturelles et sociales de pays industrialisés et de pays en développement. Les groupes de travail se composeront de groupes d'experts des universités, du secteur privé, du gouvernement et de la société civile dans des proportions géographiquement équilibrées.

16. La première année sera consacrée à l'élaboration d'un ensemble de méthodes cohérentes qui permettront de conduire les évaluations aux niveaux local, national, régional et mondial. Les méthodes définiront l'information à produire, les questions auxquelles il faudra répondre et les besoins de capacité à remplir ainsi que les produits et la stratégie d'information. Elles détermineront à la fois des éléments de conception communs, applicables à toutes les échelles, du niveau local au niveau mondial et des caractéristiques uniques à chaque échelle.

17. Tous les résultats des évaluations seront rigoureusement examinés par des groupes de pairs qui comprendront des experts de tous les pays, nommés par les scientifiques, les gouvernements, le monde des affaires et la société civile. La procédure d'examen sera élaborée et supervisée par le Conseil de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire par un organe indépendant et sera conçue en fonction des caractéristiques particulières des différentes échelles d'évaluation. Par exemple, les évaluations locales s'inspireront en grande partie de l'expertise et de connaissances locales non publiées de sorte que les groupes de pairs appliqueront une procédure différente pour les évaluations locales et pour l'évaluation mondiale.

18. L'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire sera étroitement coordonnée avec d'autres processus engagés à l'échelle mondiale, y compris le *Global Environmental Outlook* du PNUE, l'Évaluation globale des eaux internationales (GIWA) et le Groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat. Elle sera conçue de manière à renforcer les activités d'évaluation prévues et en cours et les activités de planification du développement durable au niveau régional et national. L'Évaluation procédera à de nouvelles analyses mais il ne s'agit pas d'un projet de recherche : en réalité, c'est un mécanisme destiné à apporter les résultats de la recherche et de la surveillance pour répondre aux besoins des décideurs. Une collaboration étroite sera instaurée avec des programmes de recherche tels que le Programme international Géosphère – Biosphère (PIGB), et le IHDP (Programme international des dimensions humaines du changement global de l'environnement) ainsi qu'avec des activités de surveillance continue telles que le *Long Term Ecological Research Network* et le Système mondial d'observation.

5. Opportunités de collaboration avec l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire

19. Tel que noté au paragraphe 2 ci-dessus, la Conférence des Parties a demandé au SBSTTA d'identifier des opportunités de collaboration avec l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire, afin de contribuer aux besoins d'évaluation de la Convention, en particulier au moyen de projets pilotes d'évaluation scientifique tel qu'indiqué à la décision V/20. De plus, au paragraphe 11 de la décision V/21, la Conférence des Parties décidait d'accepter l'invitation de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire à être représentée au Comité exécutif, désignait à cette fin le Président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ainsi que le Secrétaire exécutif. Le Secrétaire exécutif et le Président de l'Organe subsidiaire ont déjà participé à des réunions et des téléconférences relatives à l'Évaluation.

20. L'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire sera lancée provisoirement pendant la première moitié de 2001. Le PNUE a été désigné comme l'agence principale et un réseau institutionnel approfondi a été mis en place pour mettre en œuvre le projet. À ce jour, l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire a reçu un soutien financier considérable d'un certain nombre de donateurs, d'agences nationales et d'organisations intergouvernementales. La mise en œuvre de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire couvrira de nombreux domaines et besoins d'évaluation conformément à la Convention sur la diversité biologique et présente une opportunité de collaboration qui prend en compte les considérations de participation, d'efficacité et de coûts, mentionnées dans la décision V/20.

21. En réponse aux paragraphes 27 et 29 de la décision V/20, l'Organe subsidiaire pourrait examiner la possibilité d'embarquer sur un projet pilote d'évaluation commun avec l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire afin de voir comment la Convention sur la diversité biologique peut participer à un

/...

exercice d'évaluation commun avec d'autres organismes. Cette possibilité est élaborée plus en détail dans la note du Secrétaire exécutif sur les évaluations scientifiques (UNEP/CBD/SBSTTA/6/9) qui a été préparée sous le point 5.1 de l'ordre du jour provisoire pour la réunion en cours du SBSTTA.

B. L'Évaluation mondiale des eaux internationales (GIWA)

1. Contexte

22. L'Évaluation mondiale des eaux internationales (GIWA) est un programme de partenariat qui sera mis en œuvre avec la collaboration du PNUE, l'Université de Kalmar en Suède, et une série de partenaires concernés par les activités relatives aux eaux internationales, notamment la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA) aux États-Unis, le ministère finlandais pour la coopération au développement international et l'Agence suédoise de coopération au développement international (Sida), la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers (GESAMP).

23. Le GIWA serait un moyen efficace pour développer des propositions pratiques et bien ciblées afin d'augmenter les coûts de financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Pour financer l'Évaluation, le Fonds pour l'environnement mondial a basé sa décision sur le fait qu'il est nécessaire de procéder à une évaluation région par région des systèmes d'eau qui pris ensemble, placeraient ces questions dans un contexte mondial.

24. Le principal objectif du GIWA est de mettre au point une évaluation stratégique complète qui pourrait être utilisée par le FEM et ses partenaires afin d'identifier les priorités et de définir des actions de redressement et de réduction dans les eaux internationales, qui entraîneront des bénéfices écologiques importants aux niveaux national, régional et global. Il s'agira d'une évaluation systématique des conditions et problèmes de l'environnement dans les eaux internationales, soit les zones maritimes, côtières et d'eau douce, les eaux de surfaces et les eaux souterraines. Cette étude profondément interdisciplinaire vise à faire une passerelle entre les sciences physiques et socio-économiques en intégrant les mers, les zones côtières et les bassins sous-terrains connexes.

25. GIWA est conçu non seulement pour analyser les problèmes actuels et les menaces, mais également pour développer des scénarios sur l'avenir des ressources aquatiques du monde et pour analyser les options politiques.

26. Finalement, le but est de fournir des conseils scientifiques valables aux preneurs de décision et aux directeurs concernés par les ressources aquatiques et de traiter les problèmes de l'environnement et les menaces auxquelles font face les organismes aquatiques transfrontaliers.

27. L'Évaluation sera entreprise du point de vue des perspectives de qualité et de quantité de l'eau, des habitats et de la biodiversité connexes, de leur utilisation par la société, des causes sociétales de base des questions et problèmes identifiés sur le plan régional et des scénarios sur l'avenir des ressources aquatiques du monde basés sur les projections des changements démographiques, économiques et sociaux associés au processus du développement humain.

2. Champ d'application

28. Le champ d'application du projet comprendra l'achèvement des travaux suivants : une évaluation région par région sur l'état et les causes écologiques de la dégradation des systèmes aquatiques transfrontières, notamment les éléments multisectoriels de pratiques répandues ; l'évaluation des causes sociétales des principales inquiétudes et problèmes identifiés ; des rapports mondiaux mis à jour et liés aux questions pertinentes pour les eaux internationales ; une vue d'ensemble mondiale sur les questions

/...

transfrontières interrégionales dans le domaine des eaux internationales, les scénarios et tendances futures et l'état de l'environnement aquatique et des ressources selon les tendances certaines du développement économique et social.

3. Résultats et produits prévus

29. Les produits du GIWA comprendront notamment :

(a) Un rapport complet illustré, comparable aux évaluations faites pour la diversité biologique, le climat et l'ozone stratosphérique. L'analyse tiendra compte des coûts marginaux des mesures visant à encourager les changements des tendances du développement économique et social non-durable.

(b) Des produits au niveau scientifique et technique, comprenant :

- (i) Une bibliographie complète et un catalogue de méta-données de programmes mondiaux et régionaux réalisés et relatifs aux eaux internationales ;
 - (ii) Le protocole d'évaluation du GIWA, comprenant une méthode pour faire des analyses de chaînes causales afin d'examiner les causes sociétales des problèmes environnementaux liés à l'eau ;
 - (iii) Une méthode pour faire des analyses de diagnostic transfrontières au niveau des régions ;
 - (iv) Trente-six études sous-régionales et neuf études méga-régionales de l'état écologique des eaux transfrontières et des problèmes majeurs liés à l'eau, y compris des analyses de leurs causes sociétales ;
 - (v) Directives pour la préparation des analyses de chaînes causales ;
 - (vi) Études thématiques mondiales ;
 - (vii) Identification d'approches plus durables pour utiliser l'eau et ses ressources connexes au niveau national, régional et local ;
 - (viii) Scénarios méga-régionaux et sous-régionaux sur l'état futur des eaux internationales, basé sur la planification des frontières, les tendances et le rythme d'évolution de l'industrialisation, de la croissance démographique et du développement ;
 - (ix) Une analyse mondiale des causes sociétales des préoccupations majeures et des questions reliées à l'eau ; et une vue d'ensemble générale sur l'importance relative des diverses préoccupations majeures et des principaux problèmes par région ;
 - (x) Des rapports GIWA, des bases de données et des sources d'information disponibles sur Internet et sur CD-ROM;
 - (xi) La contribution du GIWA à l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire ;
- (c) Des produits pour le secteur public et celui de l'éducation :
- (i) Des informations grand public, des rapports techniques en langage clair et simple, publiés sur le site Internet du GIWA ;
 - (ii) Du matériel éducatif grand public, et des documents d'informations spécifiques aux méga régions et aux sous-régions, publiés sur le site Internet du GIWA ;

- (iii) Un CD-ROM éducatif du GIWA ;
- (iv) La contribution du GIWA au projet de site Internet *UNDP/IW-Learn*.

4. Approches et méthode

30. Le GIWA traite les lacunes scientifiques en évaluant les enjeux principaux et les problèmes auxquels fait face l'environnement aquatique. L'évaluation se concentrera sur le problème du partage des eaux. Les analyses de chaînes causales seront un outil essentiel utilisé pour identifier et mieux comprendre les liens entre les problèmes perçus et les racines sociétales de leurs causes.

31. Le réseau établi pour accomplir le travail du GIWA consistera en différentes équipes et travaux à différents niveaux géographiques. La coordination générale des travaux des participants individuels et des institutions se déroulera par l'intermédiaire des correspondants nationaux pour chacune des 66 sous-régions. Ils participeront aux travaux des 9 équipes de travaux méga régionaux, soutenus et assistés par une équipe centrale de spécialistes à plein temps couvrant à la fois les questions régionales et thématiques. L'équipe centrale sera conseillée par, et rendra compte à un groupe de direction composé de scientifiques éminents et de représentants confirmés venant des principales organisations coparrainantes.

32. Le travail sera divisé en des phases clairement définies et le résultat des produits sera spécifique à chaque phase. La phase initiale comprend la création de l'équipe centrale du GIWA, ainsi qu'un réseau mondial d'institutions et d'organisations gouvernementales et non-gouvernementales des secteurs public et privé, ainsi que de la communauté scientifique. Pendant cette première phase, le protocole d'évaluation du GIWA sera également élaboré, notamment une méthode d'analyse des chaînes causales.

33. Pendant la phase analytique suivante, les informations seront recueillies et analysées. Ensuite, il y aura une phase d'options politiques prévisibles dédiées au développement de scénarios et à l'analyse des options politiques. Les analyses incorporeront certains scénarios élaborés sur la base de projections d'actions prises pour traiter les causes sociétales identifiées de la dégradation de l'environnement. Le point initial de démarrage de ces scénarios seront les « tendances actuelles ». En effet, d'un point de vue économique, ces analyses tiendront compte des implications des mesures pour interioriser les effets externes de l'environnement. Différentes approches alternatives seront examinées afin d'atteindre l'objectif décidé. D'un point de vue social, les analyses traiteront des coûts marginaux des mesures visant à encourager les changements des tendances de développement économique non-durable. Les incertitudes de ces scénarios devront également être identifiées et clairement définies.

34. La phase finale comprendra la préparation et la diffusion des produits du GIWA, y compris un rapport GIWA illustré. L'accent sera mis sur la préparation d'études facilement compréhensibles par les divers secteurs de la société. Il est essentiel que le GIWA ne reste pas une étude de documents mais qu'il soit accessible au public dans les institutions générales et éducatives ainsi qu'aux autorités nationales et régionales.

35. Dans la préparation de l'Évaluation mondiale des eaux internationales, on fera une utilisation complète des évaluations existantes et de toute autre information disponible sur les 66 sous-régions. Seules les données requises pour l'analyse par étape itérative des problèmes relatifs aux eaux transfrontières et à leurs causes seront réunies. Les résultats des programmes passés sur l'eau seront incorporés au GIWA et l'évaluation du travail sera effectuée en étroite collaboration avec les programmes en cours afin de maximiser le bénéfice général. La duplication du travail sera évitée.

36. Le GIWA dépendra de l'accès aux données et aux autres informations à partir d'un réseau d'intervenants dans le domaine de l'eau, mais fournira en retour des informations, dont certaines de

nature scientifique, qui pourront être utilisées par d'autres organismes internationaux et régionaux et des activités dans le domaine des eaux internationales.

37. Les analyses de chaînes causales du GIWA, initialement divisées en 23 thèmes, seront regroupées en cinq principaux thèmes : manque d'eau douce, changements de l'habitat et de la communauté, exploitation non-durable de la pêche et autres ressources vivantes, et bouleversements à l'échelle mondiale. Une méthode approuvée d'analyse de chaînes causales pour examiner les causes des racines sociétales des problèmes de l'eau et de l'environnement et les directives pour la conception des analyses de diagnostics transfrontières seront choisies et offertes comme premier produit GIWA applicable aux projets internationaux du FEM sur les eaux.

5. Opportunités de collaboration avec l'Évaluation mondiale des eaux internationales

38. Le Secrétariat a eu des contacts avec le GIWA et il a reçu des informations sur ces méthodes d'évaluation, notamment sur l'utilisation du « Protocole méthodologique du GIWA ». Des travaux sont en cours afin de mettre en œuvre le paragraphe 7 de la décision V/2 de la Conférence des Parties qui demandait d'intégrer pleinement à son protocole méthodologique un volet sur la diversité biologique.

39. Les résultats du GIWA contribueront considérablement à l'évaluation des besoins de programmes de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures, ainsi qu'au programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière. Le SBSTTA pourrait examiner un projet pilote avec le GIWA, basé sur les paragraphes 27 and 29 de la décision V/20.

C. L'Évaluation des ressources forestières 2000

1. Contexte

40. L'Évaluation des ressources forestières 2000 est placée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe CEE-ONU (UN-ECE) ; en collaboration avec de nombreux partenaires. Le Programme de l'Évaluation des ressources forestières au siège de la FAO à Rome est responsable de toute la gestion et de la coordination de l'Évaluation. Le Programme tient à jour le Système d'information sur les ressources forestières, ou base de données FORIS, où sont archivées les données forestières de base des pays en voie de développement. D'autres unités qui font partie du Département Forêt de la FAO contribuent également à l'Évaluation des ressources forestières, en menant des études spéciales relatives aux produits non-ligneux, arbres extérieurs aux forêts, coupes et prélèvements, enquêtes plantations et autres. Les bureaux régionaux de la FAO soutiennent des activités de collecte de données dans leurs régions respectives.

41. Il a été formellement demandé à tous les pays membres de la FAO et des Nations Unies de collaborer à la fourniture d'informations nouvelles pour l'évaluation ainsi que pour les exercices de validation et la consolidation des résultats de l'évaluation. La participation des pays est particulièrement importante afin de pouvoir évaluer les variables des zones forestières et les processus de changement.

42. Les objectifs immédiats de l'Évaluation des ressources forestières sont les suivants:

- (a) Mener une évaluation des ressources forestières sur une base mondiale (notamment des informations sur les produits et les services qui proviennent des forêts) ;
- (b) Évaluer les changements des forêts depuis la dernière évaluation menée en 1990 ;
- (c) Comparer ces changements avec les résultats des évaluations passées afin d'établir des tendances ;

(d) Fournir des informations qui permettent de comprendre les raisons et les effets des changements et notamment leurs implications sociales, économiques, et environnementales ;

(e) Diffuser mondialement les résultats, les bases de données et les méthodes aux institutions nationales et internationales intéressées.

2. Champ d'application

43. L'Évaluation des ressources forestières va faire un rapport sur l'état des forêts du monde d'ici l'an 2000. Elle sera basée sur la nécessité de mettre au point des données récentes, fiables, et comparables à l'échelle internationale sur les domaines suivants : étendue, emplacement, nature, état et productivité des changements, et ou des ressources forestières, aux niveaux régional et mondial, afin de servir d'appui essentiel à toute discussion sérieuse de politique ou de prise de décision relative à l'approvisionnement en bois, à l'emplacement des industries, à la protection de la diversité biologique, des changements climatiques et d'autres questions relatives aux ressources forestières.

3. Produits et résultats prévus

44. Les résultats de l'Évaluation des ressources forestières 2000 – profils de pays, rapports de synthèse et cartes mondiales – seront publiés sous forme de rapports imprimés ou disponibles sur le serveur web.

45. Des profils par pays seront préparés afin de présenter l'ensemble de leurs ressources forestières. Ils comprendront une description générale des caractéristiques géographiques et des conditions écologiques ; l'état des forêts – couverture forestière, volume et biomasse -, le régime de protection et d'autres paramètres ; une évaluation des tendances et les données de référence utilisées, y compris leurs sources.

46. Des rapports de l'Évaluation des ressources forestières 2000 sur les pays seront résumés dans des aperçus régionaux et mondiaux de la situation des forêts, préservant les résultats des prospections par télédétection sur les changements intervenus et les études spéciales.

47. De nouvelles cartes mondiales sur le couvert forestier, les zones écologiques et les risques de déboisement seront présentées. Ces cartes auront une résolution de 1 km, offrant une vue complète des forêts à l'échelle mondiale.

48. Le principal centre d'interaction concernant FRA 2000 sera le site web de la FAO. Au fur et à mesure de la publication des résultats, la FAO souhaitera obtenir des observations et des contributions pour améliorer les informations et les connaissances sur les ressources forestières mondiales.

49. Au-delà de la nécessité technique de générer des informations sur l'Évaluation des ressources forestières 2000, le programme mène des activités de renforcement des capacités par pays avec la participation des pays en voie de développement. Dans la mesure du possible, la participation et la formation des pays sont menées pour tous les éléments de l'Évaluation des ressources forestières au moyen d'ateliers, de consultations avec des experts internationaux et d'un soutien financier provenant des agences nationales.

4. Approches et méthode

50. La consultation d'experts qui a eu lieu à Kotka, en Finlande, s'est entendue sur les termes et les définitions à appliquer à toutes les parties de l'Évaluation mondiale des ressources forestières. Les données sont recueillies à partir des correspondants nationaux nommés officiellement, au moyen d'un questionnaire. Les premières données sur les pays, recueillies sur la base des définitions nationales, les techniques de mesure et d'échantillonnage, ont souvent été ajustées afin de correspondre aux définitions

pour pouvoir les comparer. Les informations principales de l'Évaluation des ressources forestières se présentent comme suit :

(a) Classification des sols, c'est-à-dire, couverture terrestre (forêts et terres autres que boisées), aires protégées, propriétés foncières, zones écologiques, zones forestières pour l'approvisionnement du bois ;

(b) Paramètres forestiers, à savoir : volume, biomasse, coupe et prélèvement, produits et services non-issus de la forêt ;

(c) Changements, à savoir le couvert forestier, la dégradation des forêts et les incendies de forêt.

51. Pour la couverture terrestre, un schéma de classification a été défini : il est composé de quatre catégories, à savoir : les forêts, les terres autres que boisées, les autres terres et les eaux intérieures. Les principales catégories de forêts et de terres boisées ont ensuite été divisées en deux sous-catégories. L'objectif principal de l'Évaluation des ressources forestières est de permettre de faire des rapports standardisés et comparables sur les forêts du monde : son but n'est pas de remplacer les schémas de classification nationaux existants. L'Évaluation des ressources forestières tentera de rendre compte non seulement de la quantité, mais aussi de l'état des forêts.

52. Pour les zones protégées, l'Évaluation des ressources forestières utilisera les catégories établies par l'UICN relatives à la protection de la nature. L'Évaluation regroupera ces catégories dans deux catégories principales (catégories 1 et 2 de l'UICN) et les zones protégées et la gestion intégrée (catégories 3, 4, 5, et 6 de l'UICN).

53. Dans l'Évaluation des ressources forestières 2000, les propriétés foncières seront identifiées comme des zones forestières dans leur ensemble ou encore, comme une forêt naturelle ou des plantations.

54. L'Évaluation analysera et rendra compte de l'état des forêts et des changements par zone écologique. La classification se base sur les facteurs climatiques et l'altitude, qui dans une large mesure, déterminent la distribution de la formation des forêts. Les informations générées aideront à évaluer et analyser les changements des forêts, c'est-à-dire les effets de la déforestation ou du reboisement sur la diversité biologique des écosystèmes et les impacts des changements de la biomasse sur le cycle du carbone.

55. L'Évaluation fera un compte-rendu sur les ressources forestières disponibles pour l'approvisionnement du bois ainsi que sur les forêts pour lesquelles des restrictions juridiques, économiques ou environnementales peuvent empêcher tout approvisionnement important de bois.

56. Les informations sur le volume et la biomasse des arbres sont importantes afin d'indiquer le rôle des forêts dans le stockage du carbone. Le stock croissant de forêts disponibles est également un indicateur important pour déterminer le potentiel économique de la forêt.

57. Les informations sur les coupes et prélèvements sont essentielles pour donner plus de détails sur le volume de forêts coupées chaque année et servent d'indicateur sur l'utilisation du bois dans les forêts.

58. La section sur les produits et services autres que forestiers fournira des informations qualitatives, et lorsque cela sera possible, des informations quantitatives sur l'importance du rôle des forêts et des autres terres boisées dans la fourniture de produits autres que forestiers à destination de la consommation humaine (nourriture, boissons, plantes médicinales et extraits), fourrage (pâturage, prairie), et autres produits (par exemple, le liège, la résine, les tannins, les extraits industriels, la laine et les peaux, les trophées de chasse, les sapins de Noël, les feuillages décoratifs, les mousses et les fougères, les huiles essentielles et cosmétiques) ainsi que les services forestiers tels que la protection (contre l'érosion des sols par l'air et par l'eau, les avalanches, les coulées de boue et les éboulements, les inondations, la

pollution atmosphérique, le bruit, les valeurs économiques et sociales (la chasse et la pêche, ou d'autres activités de loisir, notamment la détente, le sport et le tourisme) et enfin, les valeurs esthétiques, culturelles, historiques, spirituelles et scientifiques.

59. La section sur les processus de changements traitera deux catégories principales : la déforestation et le reboisement.

60. La section sur les incendies de forêts a pour but de fournir des informations sur l'étendue des incendies de forêts et la taille moyenne de ces zones forestières, et de fournir des informations sur les tendances passées concernant la question des incendies.

61. Étant donné la portée et la complexité de l'Évaluation des ressources forestières, il existe plusieurs méthodes afin de recueillir des données et de couvrir tous les aspects de l'évaluation. L'Évaluation a recours à trois processus d'obtention d'informations différents :

- (a) Évaluation basée sur les informations existantes ;
- (b) Évaluation basée sur de nouvelles informations obtenues par une enquête mondiale menée par télédétection ; et
- (c) Études spéciales.

62. L'Évaluation basée sur les informations existantes produira des estimations sur le couvert forestier, le volume et la biomasse et d'autres paramètres pour les pays. Le Système d'information sur les ressources forestières, ou base de données FORIS à laquelle nous faisons référence dans le paragraphe 40 est basé sur des informations sur l'inventaire des forêts nationales existantes afin d'obtenir des estimations en utilisant les normes de classification internationale, dans un repère commun dans le temps. Avec l'introduction de nouveaux éléments d'information selon les domaines thématiques (potentiel économique des forêts, propriétés forestières et dégradation des forêts), ce module pourra maintenant s'appuyer sur une grande variété de sources d'information et d'opinions d'experts qui nécessiteront un contact et un dialogue plus étroits entre les pays. Les principales activités comprennent notamment :

- (a) Un dialogue et des accords sur l'échange des informations avec les organisations nationales de tous les pays ;
- (b) La collecte, l'archivage et la création de bases de données de nouvelles informations provenant de l'inventaire ;
- (c) L'analyse et l'ajustement des informations en collaboration avec les pays afin de générer des évaluations selon des normes communes pour une même année de référence ;
- (d) Un dialogue et des processus d'approbation avec les organisations nationales concernant les résultats ;
- (e) Le Développement de techniques d'évaluation sur les nouvelles forêts ou les paramètres environnementaux.

63. Les évaluations sur l'état et les changements qui utilisent le système de télédétection complèteront les informations de FORIS avec des informations produites récemment sur les taux actuels de déforestation, et plus important encore, sur les tendances récentes, basées sur les résultats de l'enquête par télédétection. Les résultats de l'enquête décriront également les processus associés et les flux de la biomasse, et fourniront des renseignements sur les mécanismes de cause à effet sous-jacents ; les informations thématiques et cohérentes que seule l'enquête par télédétection a la capacité de produire. Les résultats seront produits au niveau mondial, régional et écologique puisque les rapports au niveau des pays ne sont pas pratiques à utiliser avec l'enquête par télédétection. L'enquête fournit aussi les informations spatiales nécessaires pour analyser la diversité biologique et la fragmentation des forêts.

64. Les études spéciales sur des sujets proposés par l'Évaluation des ressources forestières 2000 impliquent que l'Évaluation soit élargie à d'autres domaines. La plupart de ces informations ne sont ni révélées uniquement par la télédétection, ni disponibles dans les pays tropicaux ou sous-tropicaux de façon à ce que des résultats cohérents soient produits. Pour un certain nombre de paramètres, des études spéciales seront menées, à savoir :

- (a) Volume et biomasse : état et changements ;
- (b) Situation des forêts protégées ;
- (c) Diversité biologique des écosystèmes ;
- (d) Approvisionnement en bois/coupes et prélèvements ;
- (e) Produits forestiers non-ligneux ;
- (f) Incendies de forêts.

5. *Opportunités de collaboration avec L'évaluation mondiale des Forêts 2000*

65. Le Secrétariat a rencontré un certain nombre d'experts du Département des Forêts de la FAO dans le but d'accentuer l'importance des contributions de la FAO aux travaux sur la diversité biologique des forêts menés par la Convention sur la diversité biologique, y compris les résultats de l'Évaluation mondiale des Forêts 2000 et les évaluations des incendies de forêts.

66. Les résultats de l'Évaluation des ressources forestières sont très importants pour les travaux de la Convention, en particulier pour le Groupe spécial d'experts techniques créé par la Conférence des Parties lors de sa cinquième réunion (Décision V/4). Ce Groupe d'experts techniques devra, *inter alia* : mener une étude sur les informations disponibles sur l'état et l'évolution et les menaces principales contre la diversité biologique des forêts et d'identifier les principales lacunes de ces informations.

D. *Autres évaluations en cours*

67. Il existe un certain nombre d'activités d'évaluation pertinentes pour la Convention sur la diversité biologique prévues ou sur le point d'être mises en oeuvre. L'annexe à la présente note contient une liste indicative de ces activités, ainsi que le nom de l'agence principale, la durée, et la pertinence par rapport aux travaux de la Convention sur la diversité biologique. Le Secrétariat de la Convention Secrétariat a établi des relations de travail avec certaines de ces initiatives. Les résultats de certaines activités d'évaluation pourraient être utilisés et contribuer de façon significative au travail de la Convention.

Groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC)

68. Le Groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC) a finalisé son Rapport spécial intitulé *Land Use, Land Use Change and Forestry*. Ce rapport examine plusieurs questions clés applicables au travail de la Convention sur la diversité biologique relatif à l'échange d'émissions entre l'atmosphère et la biosphère terrestres par l'intermédiaire de l'utilisation des terres, les changements de cette utilisation et les activités forestières. Le rapport examine les aspects scientifiques et techniques du piégeage de carbone dans les secteurs agricole et forestier et ses implications environnementales et socio-économiques sur la conservation, la gestion durable et le développement des ressources biologiques.

69. Le but de ce rapport spécial vise à aider les Parties au Protocole de Kyoto à fournir des informations scientifiques et techniques pertinentes afin de décrire la façon dont le cycle mondial du gaz à effet de serre fonctionne. Le rapport traite également des questions relatives aux définitions, aux règles comptables conformément au Protocole, aux méthodes de mesure et de contrôle et aux rapports.

Rapport mondial sur le développement de l'eau

70. Les travaux du Rapport mondial sur le développement de l'eau (WWDR) menés par le *Subcommittee on Water Resources of the Administrative Committee on Coordination (ACC)* répond à l'appel de 1998 de la Commission sur le développement durable pour que le système des Nations Unies entreprenne des évaluations périodiques sur « le développement durable, la gestion, la protection et l'utilisation des ressources d'eau douce ». La Commission demandait également un suivi des progrès par rapport aux objectifs mondiaux fixés par l'Agenda 21 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 ainsi « qu'une vue globale de l'état des ressources d'eau douce et des problèmes potentiels ». Le Rapport mondial sur le développement de l'eau consolide les initiatives existantes ou en cours ainsi que l'Évaluation de l'eau douce des Nations Unies datant de 1997, la première initiative de ce genre. Le Rapport mondial sur le développement de l'eau est envisagé comme un effort conjoint du système des Nations Unies et de ses États membres du monde entier. Le Rapport doit être finalisé pour 2002 et devra notamment :

(a) Souligner les progrès accomplis dans le monde par rapport aux objectifs reliés aux eaux douces de l'Agenda 21;

(b) Suivre les progrès de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle du Forum mondial de l'eau, qui s'est déroulé à La Haye au cours de l'année 2000.

71. Les objectifs seront atteints en :

(a) Identifiant et en diagnostiquant l'état de l'eau douce mondiale en termes de quantité, de qualité et d'utilisation ; contexte organisationnel, socio-économique et environnemental de sa gestion, les problèmes existants et les menaces émergentes ;

(b) Suivant l'évolution au niveau des bassins fluviaux, des niveaux régionaux, continentaux et globaux, en améliorant l'information pour la prise de décision ;

(c) Élaborant des indices pour faire des analyses comparatives et classer les pays et les bassins fluviaux selon leur utilisation durable ;

(d) Présentant des informations facilement compréhensibles pour des lecteurs informés, et des rapports écrits dans des termes non-techniques ;

(e) Contribuant au fil du temps à l'harmonisation des stratégies de surveillance nationales et aux méthodes de standardisations, aux données et aux indicateurs ;

(f) Publiant le Rapport mondial sur le développement de l'eau tous les deux ans, avec un thème d'évaluation mondiale pour chaque édition. Les thèmes potentiels comprennent l'interaction entre l'eau et la santé, la sécurité alimentaire, la pauvreté, les catastrophes naturelles, la santé des écosystèmes, la création de capacités et la question des sciences et des technologies émergentes.

Le Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN)

72. Le Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN) a été établi sous l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) afin d'évaluer pourquoi, où et comment les récifs coralliens sont endommagés ; de déterminer les meilleures méthodes préventives ; de s'attaquer à ces problèmes et de fournir une gestion valable des données. Le GCRMN se trouve dans les locaux du *Australian Institute of Marine Science et du International Center for Living Aquatic Resource Management (ICLARM)*. Le réseau est parrainé par la *Intergovernmental Oceanographic Commission*, le PNUE, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'IUCN. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a initié des discussions avec le GCRMN afin d'identifier les possibilités de coopération dans le domaine du blanchissement des coraux et de leur destruction.

73. Le GCRMN fonctionne au moyen de quinze réseaux indépendants, ou sous-réseaux, dans six régions du monde, notamment :

(a) L'Afrique de l'Est et l'Ouest de l'Océan Indien ;

/...

- (b) Les pays du Moyen-Orient (ceux qui bordent la Mer Rouge autour du Golfe Arabique/Persique);
- (c) L'Asie du Sud (Inde, Sri Lanka et Maldives) ;
- (d) Les mers de l'Asie de l'Est (de Myanmar au Japon et de l'Indonésie aux Philippines);
- (e) Les îles indépendantes du Pacifique ;
- (f) Les Amériques tropicales, notamment les pays dont les récifs bordent l'océan Atlantique.

74. En résumé, les objectifs principaux du GCRMN sont de :

- (a) Relier les organisations existantes et les individus pour suivre les aspects biophysiques, sociaux, culturels et économiques des récifs coralliens avec les réseaux régionaux correspondants.
- (b) Renforcer les capacités existantes afin d'examiner les récifs en fournissant un programme de suivi logique qui identifiera les tendances des récifs coralliens et fera la distinction entre les facteurs naturels, anthropogéniques et climatiques.
- (c) Diffuser les résultats aux niveaux local, régional et mondial en fournissant des rapports annuels sur l'état et les tendances des récifs coralliens afin d'aider les agences de gestion environnementales à mettre en œuvre des mesures pour l'utilisation durable et la conservation des récifs. Les données aideront également la préparation de prévision de modèles de changements climatiques mondiaux pour le module des zones côtières du *Global Ocean Observing System*.

75. Enfin, le Secrétariat a établi des contacts avec le secteur minier et des discussions sont actuellement en cours quant à la possibilité d'établir des activités de coopération dans le domaine des évaluations.

III. RÉFÉRENCES

	<i>Évaluation</i>	<i>Référence</i>
1	Barometer of sustainability	http://iucn.org/themes/eval/english/barom.htm
2	Earthwatch	http://www.unep.ch/earthw/introd.htm
3	Évaluation des ressources forestières 2000	http://www.fao.org/forestry/fo/fra/index.jsp
4	Global Biodiversity Information Facility	http://www.oecd.org/ehs/icgb/biodiv8.htm
5	Global Coral Reef Monitoring Network	http://coral.aoml.noaa.gov/gcrmn/
6	Global Environment Outlook	http://www.unep.org/Geo2000/
7	Évaluation mondiale des eaux internationales	http://www.giwa.net
8	Global ocean observing system	http://ioc.unesco.org/goos
9	Système global d'observation terrestre	http://www.fao.org/gtos
10	IPCC – Special Report: Land Use, Land Use Change and Forestry	http://www.ipcc.ch
11	IPCC- Troisième rapport d'évaluation	http://www.ipcc.ch
12	Living Planet Report	http://panda.org/livingplanet/pubs.cfm
13	Évaluation mondiale des écosystèmes en début de millénaire	http://www.ma-secretariat.org
14	Reefs at Risk	http://www.wri.org/indictsr/reefrisk.htm
15	State of the World's Animal Genetic Resources	http://www.fao.org/WAICENT/FAOINFO/AGRICULT/cgrfa/AnGR.htm
16	State of the World's Plant Genetic Resources – 2	ftp://ext-ftp.fao.org/waicent/pub/cgrfa8/GS/SwpgrE.pdf
17	Wellbeing of Nations	http://iucn.org/themes/eval/english/samwon.htm
18	World Resources Report	http://www.wri.org/wr2000
19	Rapport mondial sur le développement de l'eau	http://www.un.org/esa/sustdev/water.htm#links

Annexe

**LISTE INDICATIVE DES ÉVALUATIONS EN COURS PERTINENTES POUR LES TRAVAUX
DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

<i>Nom</i>	<i>Agence principale</i>	<i>Pertinence pour CBD</i>
Baromètre d'utilisation durable	IUCN	Outil qui permet de mesurer et de communiquer le bien-être d'une société et les progrès accomplis vers l'utilisation durable
Earthwatch	PNUE	Coordonne, harmonise et intègre l'observation de l'environnement, les activités d'évaluation et de rapport dans le système des Nations Unies
Évaluation des ressources forestières 2000	FAO	Ecosystèmes des forêts
Global Biodiversity Information Facility	OCDE	Informations et bases de données applicables à la diversité biologique (recherche, inventaires, accès, etc.)
Global Coral Reef Monitoring Network	ICRI	Réseau de surveillance des écosystèmes des récifs coralliens
Global Environment Outlook	PNUE	Évaluation complète des crises environnementales
Évaluation mondiale des eaux internationales	PNUE	Évaluation des écosystèmes des eaux intérieures/marines et côtières
Global Ocean Observing System	IOC	Système mondial permanent de surveillance et de gestion des données sur les océans
Système global d'observation terrestre	FAO	Système mondial permanent qui fournit des données sur les changements des écosystèmes terrestres
IPCC – Special report: Land Use, Land Use Change and Forestry	IPCC	Changement climatique et façon dont le cycle du carbone est influencé par les changements de l'utilisation des terres, et en particulier des forêts
IPCC- Third Assessment Report	IPCC	Changements climatiques
Living Planet Report	WWF	Index annuel des espèces forestières, marines et d'eau douce ainsi que de la consommation humaine
Évaluation des écosystèmes en début de millénaire	PNUE	Évaluation intégrée des écosystèmes
Reefs at Risk	WRI	Indicateurs, basés sur des cartes, relatifs aux menaces sur les récifs coralliens
State of the World's Animal Genetic Resources	FAO	Évaluation prévue de la diversité génétique du bétail.
State of the World's Plant Genetic Resources – 2	FAO	Évaluation de la diversité génétique dans les plantes et entre les plantes
Bien-être des Nations	IUCN	Méthode d'évaluation qui fait le lien entre la condition des populations et l'écosystème au moyen d'une évaluation institutionnelle et de projet
Rapport sur les ressources mondiales	WRI	Évaluation complète de l'état des écosystèmes
Rapport mondial sur le développement de l'eau	Commission sur le développement durable	État des ressources d'eau douce, gestion des ressources d'eau douce pour un développement durable.